

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Inscription scolaire 2024 / 2025

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
Ecole maternelle EUGENE LEROY

Ecole maternelle LOUIS MOUCHARD

Ecole élémentaire ANATOLE FRANCE

ENFANT :

Nom : Prénom :

Sexe : M F Né(e) le : / / Ville de naissance :

Classe de l'enfant en 2024/2025 : Inscription à l'accueil (matin et/ou soir) : Oui Non

Repas : Sans viande : Sans porc :

PAI : Oui Non (Si oui, nous fournir une copie du protocole)

Dans le cas d'un PAI alimentaire, panier repas fourni : Oui Non

Je soussigné(e) autorise que mon enfant soit filmé ou pris en photos :
Oui Non

RESPONSABLE 1 :

Nom : Prénom :

Adresse (si différente de celle du Responsable 1) :

Code Postal : Commune :

Téléphone Domicile : Téléphone Travail :

Téléphone Portable :

Adresse Mail

RESPONSABLE 2 :

Nom : Prénom :

Adresse (si différente de celle du Responsable 1) :

Code Postal : Commune :

Téléphone Domicile : Téléphone Travail :

Téléphone Portable :

Adresse Mail

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Parents : Mariés Pacsés Vie Maritale Séparés Divorcés veuf(ve) Célibataire

Si séparation : Résidence principale de l'enfant : chez le père chez la mère alternée

Fait à Saulx-les-Chartreux, le / /

Signature
du responsable 1

Signature
du responsable 2



ECOLE MATERNELLE

Tout enfant âgé de 3 ans au 31 décembre de l'année scolaire et habitant la commune doit être admis à l'école maternelle.

Démarches à effectuer pour l'inscription à l'école maternelle.

Les inscriptions pour la 1ère année (Petite Section) commencent début Janvier de l'année scolaire à venir.

Les pièces à fournir au service scolaire de la mairie :

Une pièce d'identité du parent venant inscrire l'enfant,

Le livret de famille « parent » et « enfant »,
ou

Un acte de naissance de l'enfant »,

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, Eau, Téléphone),

Le carnet de santé de l'enfant pour les vaccinations obligatoires.

Pour les parents séparés, divorcés, qui souhaitent effectuer une première inscription sur la commune :

Une autorisation d'inscription à l'école par l'ex-conjoint(e).

Des périmètres scolaires pour les écoles maternelles étant définis à l'intérieur de la commune, votre enfant sera affecté dans son école (Eugène Leroy ou Louis Mouchard) en fonction de votre adresse.

Après avoir fait l'inscription administrative auprès de la mairie, le service scolaire vous remettra un courrier vous invitant à prendre un rendez-vous avec la Directrice de l'école, afin de finaliser l'inscription de votre enfant auprès de l'Éducation Nationale.

ECOLE ELEMENTAIRE

Tout enfant âgé de 6 ans au 31 décembre de l'année scolaire et habitant la commune doit être admis à l'école élémentaire.

Démarches à effectuer pour l'inscription à l'école élémentaire.

L'inscription à l'école élémentaire, dès l'âge de 6 ans, est automatique et ne nécessite aucune démarche à l'exception des cas suivants :

⇒ 1ère inscription en école publique,

⇒ Un emménagement entraînant une première inscription à Saulx-les-Chartreux,

⇒ Une demande de dérogation pour une inscription hors commune.

Les pièces à fournir au service scolaire de la mairie :

Une pièce d'identité du parent venant inscrire l'enfant,

Le livret de famille « parent » et « enfant »,
ou

Un acte de naissance « parent » et « enfant »,

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, Eau, Téléphone),

Le carnet de santé de l'enfant pour les vaccinations obligatoires.

Pour les parents séparés, divorcés, qui souhaitent effectuer une première inscription sur la commune :

Une autorisation d'inscription à l'école par l'ex-conjoint(e).

Après avoir fait l'inscription administrative auprès de la mairie, le service scolaire vous remettra un courrier vous invitant à prendre un rendez-vous avec la Directrice de l'école, afin de finaliser l'inscription de votre enfant auprès de l'Éducation Nationale.